Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260210-1_CESS_ROSTREN-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	11	Absents excusés :	3
Votants :	14	Pouvoirs :	3

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Martine GUÉRIN, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Denis LE GUENIC, Frédéric LE NY, Sylvie JAMET, Sophie ARENS, Sylvie PENFORNIS, Julie TARDIOLI, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Martine GUÉRIN, Patrick PENFORNIS a donné pouvoir à Julie TARDIOLI, Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY.

Sylvie PENFORNIS a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2025 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2026-01-01 : CESSION DE TERRAIN NON CADASTRE A ROSTREN

Monsieur le maire présente la proposition d'acquisition d'une partie de terrain non cadastrée à Rostren, reçue de la part de monsieur Ludovic SAËC.

L'acquisition de ce terrain permettrait au riverain demandeur de de clôturer son terrain.

L'emprise de la parcelle à créer serait d'environ 10m².

Après échange, les membres du Conseil Municipal proposent de fixer un prix de vente de ce terrain à 1,5€/m².

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la cession de ce bien.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de vendre une partie de terrain, d'une surface d'environ 10m², jouxtant les parcelles YD 13 et YD 14, à monsieur Ludovic LE SAËC, en l'état, au prix de 1,5€/m²,
- **RAPPELLE** que les frais, droits et honoraires occasionnés par l'opération seront à la charge des acquéreurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession et tous les actes afférents à cette affaire,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

M. le Maire
M. Dominique LE NINIVEN